

Conditions Générales

LES EXPÉDITIONS SONT FAITES FRANCO

TOUTE GARE DE FRANCE A PARTIR de Fr. 1.000

PORT DU EN DESSOUS

1° — Les risques de route sont à la charge de l'acheteur qui doit exercer son recours contre les transporteurs même si les marchandises sont expédiées franco. Nous prions donc instamment nos clients de ne prendre livraison des marchandises qu'après avoir constaté leur bon état et en cas d'avaries de faire leur réclamation aux transporteurs ; la mention « sans garantie pour défaut ou insuffisance d'emballage », exigée parfois par les Compagnies de Chemins de Fer ne dégage leur responsabilité que pour détérioration du vernis.

2° — A moins de stipulations contraires, nos expéditions sont toujours faites au tarif le plus réduit et en port dû, les frais de transport étant déduits sur facture. En cas d'envoi à un tarif plus onéreux, la différence de port est à la charge de l'acheteur.

3° — A moins de convention spéciale, nos factures sont payables dans Colombier-Fontaine, faute de règlement d'une échéance, le solde de notre créance devient immédiatement exigible.

4° — Quand une pièce quelconque présentera un vice de matière ou de construction, notre responsabilité sera limitée à son remplacement gratuit, et ne pourra donner lieu à aucune indemnité.

En cas de force majeure, un retard dans l'exécution des commandes ne peut nous entraîner à des dommages et intérêts.
